

9.3. Les mesures de crise prolongées jusqu'au moins 30 septembre 2010

11.05.2010

Aujourd'hui est paru sur le site de l'ONEm le communiqué de presse suivant de La Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet:

"La Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi, Joëlle Milquet, se réjouit du vote intervenu cet après-midi en commission des Finances de la Chambre sur l'amendement au projet de loi portant des dispositions fiscales proposé à sa demande par le chef de groupe du cdH.

Cet amendement permet de **prolonger les mesures anti-crise (la réduction du temps de travail de crise, le crédit-temps de crise, le chômage économique pour employés et le paiement de la prime de crise pour les ouvriers) pour 3 mois, et donc au moins jusqu'au 30 septembre 2010**, renouvelables par arrêté délibéré en Conseil des ministres, après avis du Conseil National du Travail.

Cet amendement a été voté à l'unanimité, tant par les partis de la majorité que par les partis de l'opposition. beau symbole d'unité dans une situation politique pourtant difficile.

Une réunion avait au préalable eu lieu ce matin au cabinet de la ministre de l'Emploi à ce sujet. Joëlle Milquet tient à remercier chaleureusement l'ensemble des partis pour leur soutien. Il s'agissait en effet, vu la situation économique, d'une mesure d'urgence qui cadre parfaitement avec la notion d'affaires courantes et qui répond véritablement aux demandes des personnes sur le terrain."

Quelle : Groupe S (www.groupes.be)